

Contacter la mairie

Répondeur : (consulté tous les jours)

03 20 86 97 67

N° d'urgence

09 51 11 83 07

Mail laneuville.mairie@ orange.fr

S'informer

Site de la commune

mairiedelaneuville. eklablog.fr

IPNS Mairie de La Neuville

LE PETIT ECHO La Neuville Au Cœur de la Nature

Chère Neuvilloises, chers Neuvillois

e monde est confronté à une situation inédite et exceptionnelle.

L'épidémie de Coronavirus est une réalité mondiale qui nous concerne tous.

Les mesures prises par l'état et les autorités sanitaires pour limiter la propagation du virus COVID-19 sont plus que jamais indispensables.

Les chiffres exponentiels du nombre de personnes touchées par ce virus nous incitent à respecter scrupuleusement les mesures préconisées.

Le confinement annoncé par le premier ministre jusqu'au 15 avril au moins s'impose dans cette situation d'urgence sanitaire.

C'est une réponse forte mais indispensable qui permet de vous protéger et de protéger les autres contre cet ennemi invisible.

otre quotidien est considérablement transformé.

Nos enfants restent à la maison. Ceux qui le peuvent pratiquent le télétravail quand cela est possible. Certains poursuivent leur activité professionnelle en s'adaptant.

D'autres se retrouvent en chômage partiel suite à l'arrêt de l'activité de leur entreprise.

La vie doit se réorganiser.

La situation particulière que nous vivons doit nous inciter à favoriser la solidarité et l'entraide tout en respectant les mesures barrières conseillées.

Il est important de prendre régulièrement par téléphone des nouvelles de ses proches, de ses voisins. L'aide apportée peut être diverse.

- Maintenir le lien
 (téléphone, mail...) avec des
 personnes fragiles et/ou isolées:
 personnes âgées, malades ou
 en situation de handicap.
- Faire les courses de produits essentiels pour les voisins (fragiles, isolés, handicapés).

N'hésitez pas à remonter toute information utile à la mairie concernant des difficultés rencontrées par des habitants de notre village afin de pouvoir y apporter des réponses appropriées.

Nous restons disponibles tous les jours pour répondre aux besoins même si l'accueil physique en mairie n'est plus possible.

Les n° utiles et adresses de contact vous sont communiqués dans ce numéro spécial du Petit Echo.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site de la commune qui regroupe les informations mises à jour régulièrement et liens utiles.

Nous apportons tous nos encouragement et notre soutien à toutes les personnes qui participent de près ou de loin aux services de santé et de soin et à celles et ceux qui poursuivent leur travail au quotidien pour permettre à notre pays d'assurer les services essentiels.

La dimension humaine de notre village doit pouvoir s'exprimer pleinement en cette période à travers la solidarité et l'entraide.

Bon courage à toutes et à tous. Portez vous bien.

Thierry DEPOORTERE Maire de La Neuville

informations CORONAVIRUS

COMMUNE DE LA NEUVILLE :

Les informations concernant la commune sont disponibles sur le site de la commune. Un onglet « Coronavirus » a été ajouté sur la page d'accueil.



HAUTS DE FRANCE :

Si vous souhaitez accéder à des recommandations ou à des réponses à des questions pratiques, une cellule d'information du public de la région Hauts-de-France est ouverte au 03 20 30 58 00

- tous les jours de semaine de 9h00 à 19h00
- le week-end de 08h30 à 19h00



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

INFORMATIONS GOUVERNEMENTALES :

Un numéro vert répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000.

Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur les différentes mesures sur www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Site du ministère de l'intérieur : www.interieur.gouv.fr

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le

Liberté Égalité

GOUVERNEMENT



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

MESURES DE CONFINEMENT

e 27 mars 2020, le Premier ministre a annoncé le renouvellement du confinement pour deux semaines supplémentaires, soit jusqu'au mercredi 15 avril. Les mêmes règles que celles actuellement en vigueur continueront à s'appliquer. Cette période de confinement pourra être prolongée si la situation sanitaire l'exige.



En application de l'état d'urgence sanitaire, les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation journalière de déplacement dérogatoire.

Cette attestation peut être téléchargée sur le site de la commune.

Pour les personnes ne disposant pas de moyens d'impression, des attestations sont disponibles à la porte de la mairie de La Neuville.

COMMENT ?

Il n'y a pas de mesure de couvre-feu sur La Neuville car le confinement est bien respecté.

e dois sortir seul sauf si je dois accompagner une personne âgée ou une personne en situation de handicap; pour ma promenade quotidienne, je peux sortir avec les personnes confinées à mon domicile, par exemple avec mes enfants, à l'exclusion de toute autre personne.

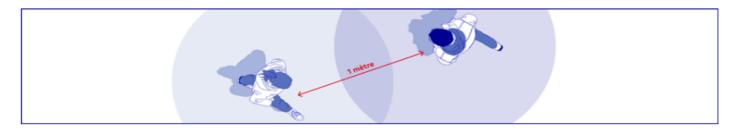
Je reste chez moi, mais:

- Je peux faire mes courses en respectant les gestes barrières et une distance d'1 mètre avec les gens qui m'entourent.
- Je peux aller à la banque.
- Je peux faire le plein de mon véhicule.
- Je peux me faire livrer mes repas et mes courses à mon domicile.
- Je peux aller à la pharmacie.
- Je peux effectuer une sortie indispensable à l'équilibre de mon enfant.
- Je peux déposer mes enfants en garde si je suis un personnel soignant.
- Je peux promener mon chien.
- Je peux pratiquer une activité physique individuelle en extérieur à proximité de mon domicile. (Rayon maximal de 1km par rapport à mon domicile / 1 heure maxi)

En revanche:

- Je ne dois pas sortir si je suis malade.
- Je ne dois pas sortir si mon conjoint ou mes enfants sont malades.
- Je ne dois pas rendre visite à ma famille et à mes amis.
- Je ne dois pas me déplacer ou utiliser un véhicule sans raison.
- Je ne fais pas de sport en salle.

La distance sociale préconisée



Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d'un mètre de distance** les uns des autres









Certaines informations peuvent évoluer en fonction de l'actualité.

- Un service d'appel téléphonique est mis en place pour nos aînés de 75 ans et plus. Ils seront contactés régulièrement durant toute la durée du confinement, par des neuvillois volontaires afin de s'assurer que tout va bien et répondre à des besoins éventuels. (approvisionnement, par exemple)
- Le service de portage de repas à domicile aux seniors et personnes en situation de handicap organisé par la Pévèle Carembault est maintenu.
 information: Service Action Seniors 03 20 34 78 90 action-seniors@pevelecarembault.fr
- Les activités sportives ou culturelles neuvilloises régulières sont arrêtées provisoirement.
- La médiathèque est fermée.
- L'école La Clairière est fermée. Les élèves reçoivent des plans de travail de leur enseignants pour assurer une continuité pédagogique.
- Le personnel communal est en confinement. Un service minimum est assuré.
- Les espaces publics sont fermés sur arrêté communal ou préfectoral. Les accès à la forêt de Phalempin et à la réserve ornithologique du bois des 5 tailles sont interdits. La gendarmerie effectue une surveillance des sites en VTT et avec des drones.
- La collecte des déchets verts est momentanément arrêtées. Des mesures seront prises pour rattraper le retard. Il est rappelé que les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits par arrêté préfectoral. La collecte du tri sélectif et des déchets ménagers est maintenue. Pour des raisons sanitaires, il est demandé aux particuliers que les mouchoirs, masques et gants usagés soient jetés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le sac plastique pour ordures ménagères. En tout état de cause les mouchoirs, masques et gants usagés ne doivent pas être jetés dans la poubelle de tri sélectif (emballages, papiers, cartons, plastiques). Nous comptons sur le respect de ces mesures pour protéger les équipes de collectes et les professionnels des centres de tri. La déchetterie de Thumeries est fermée.
- Le service "Urbanisme" de la CCPC n'est plus en capacité d'instruire les dossiers liés au droit du sol. Il ne peut plus enregistrer les dossiers de permis de construire, de déclaration préalable de travaux, d'autorisation de travaux ou de certificats d'urbanisme. Attention! L'absence d'instruction ne vaut pas autorisation à construire.
- Les services de la poste sont réduits. Le courrier est distribué 3 jours par semaine. Les informations sont actualisées au jour le jour sur le site laposte.fr. Le bureau de poste le plus proche ouvert à ce jour est celui d'Ostricourt.
- La Communauté de Communes Pévèle Carembault a mis en place une carte interactive qui présente les commerces de première nécessité proposant leurs services de proximité pendant la période du confinement, ainsi que ceux qui proposent de la livraison à domicile et des services particuliers. Celle-ci est disponible sur le site de la commune de La Neuville.
- Les navettes Pev'Ailes continuent de circuler, mais selon la grille "vacances scolaires". Les sièges à coté des conducteurs sont neutralisés au titre des mesures barrières.
- Les accueils de loisirs du mercredi et pour les prochaines vacances scolaires, du 11 au 27 avril, sont annulés. Les familles inscrites auront un avoir pour les prochaines périodes.